

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

KRONES colfix P 78/2

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Adhésifs pour étiquettes

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

KIC KRONES Internationale Cooperationsgesellschaft mbH
Böhmerwaldstraße 5
93073 Neutraubling

N° de téléphone +49 9401 70-3020

N° Fax +49 9401 70-3696

e-mail kic@kic-krones.com

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

sdb_info@umco.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements médicaux:

01 45 42 59 59 (ORFILA)

Pour renseignements en cas d'accident de transport et autres urgences:

+33 1 72 11 00 03 (NCEC, National Chemical Emergency Centre)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :

Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2

Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger

-

Mention d'avertissement

-

Mentions de danger

-

Mentions de danger (UE)

EUH208

Contient maléate-de-dibutyle, 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Conseils de prudence

-

Éléments d'étiquetage additionnels

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

"Réservé aux utilisateurs professionnels"

Informations relatives à l'étiquetage

L'étiquetage (mentions de danger (UE)) est conforme aux dispositions de l'annexe II du Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.3 Autres dangers

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Dispersion plastique, à base d'eau

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance	Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration
			%
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)		
	1330-43-4 215-540-4 005-011-00-4 01-2119490790-32	Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360FD	< 2,50 % en poids
2	maléate-de-dibutyle		
	105-76-0 203-328-4 - 01-2119523581-45	Skin Sens. 1; H317 STOT RE 2; H373o Aquatic Acute 1; H400	< 2,50 % en poids
3	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one		
	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6 -	Acute Tox. 4*; H302 Aquatic Acute 1; H400 Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Skin Sens. 1; H317	< 0,05 % en poids
4	Mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1)		
	55965-84-9 - 613-167-00-5 01-2120764691-48	Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 2; H310 Acute Tox. 2; H330 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1C; H314 Skin Sens. 1A; H317 EUH071	< 0,0015 % en poids

Pour le texte complet des phrases H et EUH mentionnées: voir rubrique 16

(* , ** , *** , ****) Pour de plus amples détails veuillez consulter l'annexe VI, point 1.2. du règlement CLP (1272/2008)

N°	Note	Limites de concentration spécifiques	Facteur M (aiguë)	Facteur M (chronique)
1	-	Repr. 1B; H360FD: C >= 4,5% Eye Irrit. 2; H319: C >= 10%	-	-
3	-	Skin Sens. 1; H317: C >= 0,05%	-	-
4	-	Skin Sens. 1A; H317: C >= 0,0015% Eye Irrit. 2; H319: C >= 0,06% Skin Irrit. 2; H315: C >= 0,06% Skin Corr. 1C; H314: C >= 0,6% Eye Dam. 1; H318: C >= 0,6%	M = 100	M = 100

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

N°	Voie d'absorption, organe cible, effet concret
2	H373o orale; -; -

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Transporter les personnes atteintes en respectant les mesures appropriées de sécurité de respiration hors de la zone de danger. Assurer un apport d'air frais. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Assurer un traitement ophtalmologique immédiat.

Après ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Assurer un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

Phénomènes allergiques

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Tous les produits d'extinction.

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Vapeurs/gaz toxiques

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Éviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Sol très glissant suite au déversement du produit.

Pour les secouristes

Équipement de protection individuelle - voir la rubrique 8

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, p.ex. sables, terre, vermiculite, terre de diatomées, puis les collecter dans des fûts en vue de leur élimination selon les réglementations en vigueur (voir

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

rubrique 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l'équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doit être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau en conformité avec les règles de l'art. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

Température de stockage recommandée

Valeur 10 - 30 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France			
Sodium (tétraborate de, anhydre)			
	VLE (8h)	1	mg/m ³

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)			1330-43-4 215-540-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	316,4	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	11,7	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	11,7	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	6,74	mg/m ³
2	maléate-de-dibutyle			105-76-0 203-328-4	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,42	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	local	4,12	mg/cm ²

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	5,28	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	5,28	mg/m ³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)			1330-43-4 215-540-4	
	orale	à court terme (aiguë)	systémique	0,79	mg/kg/jour
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,79	mg/kg/jour
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	159,5	mg/kg/jour
	par inhalation	à court terme (aiguë)	local	11,7	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	local	11,7	mg/m ³
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	3,4	mg/m ³
2	maléate-de-dibutyle			105-76-0 203-328-4	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	0,25	mg/kg/jour

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)		1330-43-4 215-540-4	
	Eau	eau douce	2,9	mg/L
	Eau	eau marine	2,9	mg/L
	Eau	Eau dégagement intermittent	13,7	mg/L
	sol	-	5,7	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	10	mg/L
2	maléate-de-dibutyle		105-76-0 203-328-4	
	Eau	eau douce	0,001	mg/L
	Eau	eau marine	0	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,031	mg/kg
	Eau	eau marine sédiment	0,003	mg/kg
	sol	-	0,006	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	4,886	mg/L
	empoisonnement secondaire	-	6,33	mg/kg nourriture

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des particules et des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filte respirateur ABEK-P2

Protection des yeux / du visage

Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	Polychloroprene		
Epaisseur du matériel	>=	1	mm
Temps de passage	>	30	min
Matériau approprié	caoutchouc naturel		
Epaisseur du matériel	>=	1	mm
Temps de passage	>	30	min

Divers

Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat/Couleur	
dispersion; visqueux brun clair	
Odeur	
après la résine	
Seuil olfactif	
Donnée non disponible.	
pH	
Valeur	8,5 - 10,5
Température de référence	23 °C
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	100 °C
Pression de référence	1013 hPa
Point de fusion / intervalle de fusion	
Donnée non disponible.	
Point de décomposition / intervalle de décomposition	
Donnée non disponible.	
Point d'éclair	
Valeur	> 100 °C
Température d'auto-inflammabilité	
Donnée non disponible.	
Propriétés comburantes	
Donnée non disponible.	
Propriétés explosives	
Donnée non disponible.	
Inflammabilité (solide, gaz)	
Donnée non disponible.	
Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;	
Donnée non disponible.	
Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
Donnée non disponible.	
Pression de vapeur	
Donnée non disponible.	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

Densité de vapeur
Donnée non disponible.

Taux d'évaporation
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité		
Valeur	1	g/cm ³
Température de référence	20	°C

Solubilité dans l'eau		
Température de référence	20	°C
Remarque/s	soluble	

Solubilité(s)
Donnée non disponible.

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
log Pow		3,39	
Température de référence		25	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

Viscosité		
Valeur	30000 - 75000	mPa*s
Température de référence	20	°C

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est stable à la température ambiante.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses improbables si utilisé correctement.

10.4 Conditions à éviter

Néant, à l'utilisation appropriée.

10.5 Matières incompatibles

Aucune connue

10.6 Produits de décomposition dangereux

Néant, à l'utilisation appropriée

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
DL50	>	2500	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

Méthode	OCDE 401
Source	ECHA
2	maléate-de-dibutyle 105-76-0 203-328-4
DL50	>= 3730 mg/kg de poids corporel
Espèces	rat
Méthode	OCDE 401
Source	ECHA

Toxicité dermale aiguë			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	lapin		
Méthode	U.S. EPA FIFRA Guidelines		
Source	ECHA		
2	maléate-de-dibutyle 105-76-0 203-328-4		
DL50	>	2000	mg/kg de poids corporel
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 402		

Toxicité aiguë par inhalation			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
CL50	>	2	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Poussière		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		
2	maléate-de-dibutyle 105-76-0 203-328-4		
CL50	>	5	mg/l
Durée d'exposition		4	h
Etat d'agrégation	Vapeur		
Espèces	rat		
Méthode	OCDE 403		
Source	ECHA		

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
Espèces	lapin		
Méthode	U.S. EPA FIFRA Guidelines		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
2	maléate-de-dibutyle 105-76-0 203-328-4		
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 404		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant		

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

2	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
Espèces	lapin		
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Évaluation	irritant faible		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	non sensibilisant		
2	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
Voie d'exposition		Peau	
Espèces	cobaye		
Méthode	OCDE 406		
Source	ECHA		
Évaluation	sensibilisant		

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	
2	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité pour la reproduction			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.	
2	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Cancérogénicité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
Source		ECHA	
Evaluation/Classement		Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
Source		ECHA	

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
Source	ECHA		
Évaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
Danger par aspiration			
Donnée non disponible.			

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
CL50		74	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Limanda limanda		
Méthode	OCDE		
Source	ECHA		
2	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
CL50		0,6	mg/l
Durée d'exposition		96	h
Espèces	Oncorhynchus mykiss		
Méthode	OCDE 203		
Source	ECHA		

Toxicité sur les poissons (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
NOEC	>=	18	mg/l
Durée d'exposition		87	jour(s)
Espèces concerne	Oncorhynchus mykiss CAS 10043-35-3		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
CE50		86	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Americamysis bahia		
Source	ECHA		
2	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
CE50		21	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4
NOEC		18	mg/l
Durée d'exposition		14	jour(s)
Espèces concerne	Daphnia magna CAS 10043-35-3		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

1	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
CE50		6,2	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Desmodemus subspicatus		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
Type	diminution du COD (carbone org. dissous)		
Valeur		95	%
Durée		19	jour(s)
Méthode	EU C.4-B		
Source	ECHA		
Évaluation	facilement biodégradable		

Dégradabilité abiotique			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
Type	Hydrolyse		
Demi-vie		2870	h
pH		7	
Température de référence		25	°C
Méthode	OECD 111		
Source	ECHA		

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau			
N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	maléate-de-dibutyle	105-76-0	203-328-4
log Pow		3,39	
Température de référence		25	°C
Méthode	OCDE 117		
Source	ECHA		

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.7 Autres informations

Autres informations	
Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.	

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

A éliminer auprès d'une installation de traitement agréée, en respectant les prescriptions réglementaires et avec l'accord des autorités compétentes et de l'éliminateur agréé.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

d'élimination des déchets.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

Le produit contient la/les suivante(s) substance(s) répondant aux critères énoncés à l'article 57 et 59 du Règlement ((CE) 1907/2006) REACH et est/ sont considérée(s) des/une substance(s) candidate(s) à placer dans l'annexe XIV (liste des substances soumises à l'autorisation).

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l'annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE	N°
1	SODIUM (TÉTRABORATE DE, ANHYDRE)	1330-43-4	215-540-4	30

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : KRONES colfix P 78/2

Version actuelle: 2.0.1, établi le: 30.06.2020

Version remplacée: 2.0.0, établi le: 14.05.2020

Région: FR

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H373o	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité

UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:

Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 760755